



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 18
Représentés: 8
Absents : 3

Le lundi 30 mai 2016, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni 3eme étage, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire**

Étaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, M. Jean-Louis VERDIER, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Jean-Claude BURNET, Mme Sylvie CEFALI, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Élisabeth CHAYS, M. Michel PAYOT, M. Pierre SLEMETT, Christiane CLEAVER, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Marion BONNET, Mme Élodie BAVUZ, M. Christophe DE LAAGE, Mme Isabelle MATILLAT, Patrick DEVOUASSOUX

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT, M. Jean-Michel COUVERT donne pouvoir à M. Jean-Claude BURNET, M. Yvonick PLAUD donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Claude JACOT donne pouvoir à Mme Marion BONNET, Mme Marie Noëlle FLEURY donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, Mme Françoise DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Christophe DE LAAGE, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Sylvie CEFALI, Mme Flore MARCHISIO donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT

Absent(e)s :

M. Gaspard VALETTE-MOREL, M. Christian DUCROZ, Mme Alexandra SEIMBILLE,

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

EXPLOITATION SOUS STATUT DE GERANCE DU TSF DES BOSSONS

Monsieur Jean-Claude BURNET donne lecture du projet de délibération.

Il explique les raisons qui motivent la nécessité de procéder à une *nouvelle* consultation. Il justifie le report lors du dernier conseil, après désaccord sur le prix proposé par le candidat ayant remis une offre. Afin d'exploiter le télésiège au 15 juin, il a été nécessaire de réunir le conseil avant la date prévue du 6 juin pour le prochain conseil.

Les offres ont été remises pour le 9 mai, la commission s'est réunie et a émis un avis favorable.

Il est rappelé que l'exploitation est prévue du 1er juillet au 15 septembre.

Le tarif de base est pour cette période. Des tarifs complémentaires existent pour une ouverture avancée ou une fermeture tardive. Les préparations ou la mise en hivernage sont également tarifées.

Le détail des tarifs figure dans le projet de délibération. Monsieur Jean-Claude BURNET donne lecture des prix proposés et du coût pour la collectivité.

En 2015, l'exploitation s'est traduite par un très léger bénéfice.

Un groupe de travail a été créé sur la réflexion à apporter sur la poursuite de cette installation.

De très gros frais sont susceptibles d'être supportés pour le maintien de l'exploitation. Ce télésiège est le plus vieux de France. Il a été régulièrement rénové, mais d'ici à deux ans, des frais importants seront à supporter. Des décisions seront alors à prendre. Une étude géotechnique est en cours sur la stabilité de la moraine et du glacier. Le télésiège a de l'intérêt pour les personnes montant aux Pyramides et à la buvette du glacier des Bossons.

Madame Fabienne Bozon-Ravanel explique que le service Pistes et Sentiers travaille sur un sentier en rive droite, vers le Cerro et le Plateau des Pyramides. Sur le côté rive gauche, le sentier après les tempêtes a été détérioré, mais il demeure très accessible et attrayant pour des familles aux moyens modestes. Il présente un attrait historique exceptionnel. Il convient de maintenir ce sentier en état.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité.

QUESTIONS ECRITES

Le groupe minoritaire a transmis en début de séance deux questions :

1. Les ventes des terrains passent t'elles par la commission du patrimoine ?

Il est répondu positivement : en général, la CCP est même saisie deux fois généralement, puis le Conseil Municipal l'est à son tour. Elles passent aussi en commission des finances auparavant. Enfin, la liste des cessions envisagées est détaillée lors de la commission des finances budgétaire. Lorsque l'opération est conclue, le Conseil en est également informé.

2. Lors du vote du budget, il faudrait éviter de faire signer les documents sans que ceux-ci aient été remplis préalablement, par les votes favorables, contre ou les abstentions.

Il en est pris note et le nécessaire sera fait auprès de la Direction des Finances, avec la Direction Générale.



Le secrétaire de séance,

Aurore TERMOZ.